



REGLEMENT POUR L'ELECTION

**Miss / Mister
American
Horse Show**

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Article 1 : Dates et description des étapes	3
Article 2 : Inscriptions :	4
Article 3 : Confidentialité :	5
Article 4 : Droit à l'image :.....	5
Article 5 : Dotations	6
Article 6 : Mécanisme du concours - Votes et élections	6
Article 7 : Limitation de responsabilité	7
Article 8 : Missions :	9
Article 9 : Dénigrement :	9
Article 10 : Sanctions :	9
Article 11 : Obligations :	9
Article 12 : Consultation du règlement du concours :	10
Article 13 : Modifications du règlement :	10

INTRODUCTION

L'association LDF'H Company, est une association de deux couples d'amis, passionnés du Western, qui désirent faire connaître l'équitation AMERICAINE.

Ce concours est ouvert à toutes celles et ceux qui le désirent, sous condition d'acceptation sans réserve les règles stipulées dans le règlement : "Miss / Mister American Horse Show Règlement".

Même si ce concours se veut avant tout amical, il n'en reste pas moins une véritable compétition. Encadré par un règlement précis, il permettra de déterminer la femme et l'homme les plus aptes à devenir les "Ambassadeurs du American Horse Show".

Indépendamment de la Boucle que gagnera la Miss et le Mister, ils gagneront également de magnifiques lots offerts par nos sponsors et partenaires qui seront détaillés par la suite, notamment à travers la page Facebook.

Article 1 : Dates et description des étapes

Ce concours est composé de trois étapes.

1.1 La première étape aura lieu du 31 mai à partir de 8h00 au 4 Septembre jusqu'à minuit sur la page Facebook "Miss/Mister American Horse Show". Il s'agit de la présélection de respectivement et maximum 10 candidats (5 candidates et 5 candidats). Dans le cas où il y aurait plus de candidates la sélection se fera sur Facebook. Les candidates/candidats devront obtenir le plus de "J'aime" sur leur photo de candidature pour pouvoir se positionner dans les 10 présélectionnés et participer aux étapes suivantes.

1.2 La deuxième étape aura lieu lors du Salon American hors Show, en septembre à Uzès. Les candidates et candidats participeront aux épreuves de sélection devant les juges.

1.3 La troisième étape aura lieu le samedi, après le rodéo, lors du concert. Le jury élira parmi les candidats la Miss et le Mister American Horse Show.

1.4 Préparation des candidates : Toutes les candidates devront se présenter le Vendredi, 1^{er} jour du salon, l'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement via la page Facebook. (*S'il vous est impossible de vous présenter à cette date, dites-le lors de votre inscription en nous donnant un autre choix*), pour un briefing d'informations générales. Là, elles rencontreront l'équipe du salon, qui les suivra pendant tout le concours et qui sera chargée de :

1. Déterminer l'ordre de passage de chacune pendant les Shows.
2. Evaluer leurs connaissances sur le Sport du Rodéo et les instruire si nécessaire.
3. Les préparer pour le concours.
4. Evaluer leurs capacités équestres.

5. Les aider à donner le meilleur d'elles même pendant le concours.
6. Préparer le protocole d'entrée et de présentation sur la piste pendant le Show.

L'association LDFH se réserve le droit de proroger, écourter ou annuler ce concours si les circonstances l'exigent.

Article 2 : Inscriptions :

Le terme de "candidate/candidat" s'entend de toute personne participant au concours. Le terme "Organisateur" fait référence à l'association LDFH.

2.1 Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement dans son intégralité. L'Organisation tranche en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après la clôture du concours.

2.2 Les candidates/candidats souhaitant s'inscrire à l'élection de Miss / Mister American Horse Show doivent répondre aux conditions suivantes :

- 2.2.1 Avoir minimum 18 Ans au moment de l'inscription.
- 2.2.2 N'avoir aucun artifice tendant à transformer l'aspect physique naturel de la candidate / du candidat.
- 2.2.4 Être disponible en septembre sur le lieu du salon.
- 2.2.5 Pour les 3 finalistes, être disponible le soir de l'élection.
- 2.2.6 Pour la Miss et Mister ses dauphines, être présentes au rodéo du dimanche le lendemain de l'élection.

2.3 L'inscription est gratuite.

2.3.1. Pour s'inscrire, les candidates devront envoyer par message privé à la page Facebook les informations suivantes :

- 2.3.1.1 Nom, prénom, ville d'origine, date de naissance ou âge,
- 2.3.1.2 Nom du sponsor éventuel
- 2.3.1.3 Photo(s) (portrait, buste avec chapeau et chemise, le visage devra être bien visible)
- 2.3.1.4 Texte descriptif (la candidate peut se présenter en précisant ses études, ses goûts, ses loisirs etc.)

2.3.2 Les mineurs doivent impérativement nous envoyer une autorisation écrite préalable d'un des représentants légaux : "Je soussigné M. /Mme "prénom" "nom", représentant légal de l'enfant "prénom" "nom" l'autorise à participer au Concours Miss / Mister American Horse Show. Fait à "ville", la "date", "Signature".

2.3.3 Si moins de 10 candidates/ candidats se sont inscrites sur "Facebook de Miss / Mister American Horse Show", l'Organisation se réserve le droit d'accepter de nouvelles inscriptions jusqu'au 15 Septembre à minuit dans la limite de 10 candidates / candidats maximum et respectivement pour la deuxième étape. Ces inscriptions seront prises par ordre de réception et les

candidates devront alors communiquer à par message privé sur la page Facebook les informations décrites en 2.3.1

2.4 La Miss / Le Mister American Horse show élus n'ont pas le droit de se représenter l'année suivante.

2.5 En cas d'incident technique empêchant la candidate de participer ou altérant les informations transmises par la candidate, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les candidates/ candidats.

Article 3 : Confidentialité :

Les informations fournies lors de l'inscription resteront confidentielles à l'exception des éléments cités dans l'article 2.3.1. Ces informations pourront être visibles sur la page Facebook Miss / Mister American Horse Show après la vérification de l'inscription.

Article 4 : Droit à l'image :

4.1 La candidate / le candidat devra certifier qu'elle a le droit d'utiliser et de diffuser les photos qu'elle confie à l'organisateur. Le logo ou le nom de son sponsor peut apparaître sur sa tenue ou en fond. Elle / il doit être seul sur ses photos.

4.2 En contrepartie des dispositions ci-après, l'Organisateur s'engage à utiliser l'image cédée dans le respect de la dignité et de la vie privée des candidats au concours et de ne pas céder chaque image à des tiers qui les détourneraient de l'objet de la présente.

4.3 Le candidat déclare accepter d'un consentement libre et éclairé le présent règlement. La candidate accepte que son image soit captée et fixée pour être diffusée, exploitée, reproduite, adaptée et communiquée au public par l'Organisateur, sans limitation de nombre et en tous formats, en intégralité ou en partie, sur tous types de supports matériels ou immatériels, sur l'ensemble du territoire français. Le candidat garantit l'Organisateur contre tous recours ou actions qui pourraient être intentés par des personnes morales ou physiques tels que ses héritiers estimant avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image et susceptibles de s'opposer à sa diffusion. La candidate certifie ne pas être liée à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom ou pseudo utilisé pour ce concours. La candidate cède l'exploitation et la reproduction de son image, de son nom et prénom, à titre gracieux à compter de son inscription.

4.4 Les candidats acceptent sans restriction ni réserve, en participant à cette élection, que leur nom, prénom et image soient utilisés et diffusés à des fins publicitaires ou commerciales pour le compte de l'organisateur sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération autre que les lots attribués. Vous acceptez que l'organisateur du concours utilise vos photos à des fins de communication et de promotion pour le concours sur quelque support que ce soit utilisé par le selon American Horse Show.

4.5 Les données personnelles recueillies à l'occasion de l'élection sont nécessaires pour l'attribution des prix. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers. Ce droit peut être exercé auprès de l'organisateur.

Article 5 : Dotations

5.1 En s'inscrivant et en participant au concours, vous n'espérez pas obtenir de compensation financière.

5.2 La dotation ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant. La dotation est attribuée aux seules gagnantes, elle est remise en mains propres, elle est personnelle et non cessible.

Article 6 : Mécanisme du concours - Votes et élections

6.1 Première étape : Du 31 mai au 4 Septembre, les inscriptions se font en message privé via la page Facebook "Miss / Mister American Horse Show ". Les candidats seront présentés sur la page Facebook "Miss / Mister American Horse Show " dans l'album photo "Miss American Horse Show " et "Mister American Horse Show ". Ils ont le droit d'utiliser tous les moyens qu'elles souhaitent pour promouvoir leur candidature et encourager les internautes à « liker » leurs photos.

- 6.1.1 Le Jeu se déroule comme suit : Le candidat souhaitant participer au concours de Miss / Mister American Horse Show doit envoyer directement un message privé sur la page Facebook avec une photo et les éléments indiqués dans l'article 2.3.1 ou par message privé à l'administrateur de la page " Miss / Mister American Horse Show » avec les mêmes éléments (photo et informations citées dans l'article 2.3.1). Le candidat, dans ce cas présent, se connecte sur la page Facebook Miss / Mister American Horse Show grâce à cette adresse : **<https://www.facebook.com/Miss-Mister-American-Horse-Show-111993161498967>**

- 6.1.2. La candidate souhaitant s'inscrire au concours doit aimer la page Facebook Miss / Mister American Horse Show Après avoir cliqué sur « J'aime » sur la page « Miss / Mister American Horse Show » et avoir pris connaissance des modalités de participation suivantes :

- 6.1.2.1 La candidate soumet une photo à minima et doit l'envoyer par message privé sur la page Facebook.

- 6.1.2.2 La candidate doit envoyer avec sa photo, les éléments indiqués dans l'article 2.3.1 Ces éléments servent de formulaire d'inscription.

- 6.1.2.3 L'organisateur publie la photo accompagnée des informations demandées lors de l'inscription.

- 6.1.3 Les votes seront ouverts sur Facebook, du 31 mai à 8h00 au 4 Septembre à 20H heure de Paris.

- 6.1.4 Les candidates sélectionnées seront les 10 candidats (5 Miss et 5 Mister) ayant recueilli le plus de mentions "j'aime" sur leur photo présentée dans l'album photo nommé « Miss / Mister American Horse Show ». Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

<https://www.facebook.com/Miss-Mister-American-Horse-Show-111993161498967>

6.2 Deuxième étape: Lors du briefing du vendredi, tous les candidats présélectionnés auront l'essentiel des informations. Là, ils rencontreront l'équipe qui les suivra pendant tout le concours et qui les notera sur 3 critères importants.

1 Motivation & attitude générale

2 Look général

3 Capacité à cheval / autre talent en lien avec le monde western.

6.3 Troisième étape: Les candidats se présenteront à cheval idéalement.

Un respect strict de la tenue réglementaire est attendu : Botte, jean, chemise manche longue boutonnée, chapeau.

Un planning sera communiqué ultérieurement pour le déroulé des épreuves.

Celles-ci consisteront en :

- Questionnaire de culture générale du monde western

- Questionnaire de personnalité

- Démonstration d'un talent en lien avec le monde western : idéalement à cheval (roping, barrel race, maniabilité, manœuvre de reining...) ou à pied (roping / trick roping, danse country ou autres suggestions)

Pour la délibération, les membres du jury se réuniront le samedi avant la révélation des résultats.

6.4 Quatrième étape : FINALE. Lors de la soirée du samedi, la finale se déroulera devant le public, sous le regard avisé du jury et en présence des candidats. Chaque finaliste se présentera sur la scène. Le jury sera composé de personnalités n'ayant ni lien de parenté, ni lien de subordination avec les candidates.

Les jurés devront désigner la Miss et le Mister American Horse Show, selon les critères évalués précédemment, ainsi que le discours présentés par chaque candidat présentant ses motivations à être élus Miss ou Mister American Horse Show.

Restrictions : les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates ou horaires de passage

Article 7 : Limitation de responsabilité

La première étape à la participation au Jeu « Miss / Mister American Horse Show » sur la page Facebook Miss / Mister American Horse Show implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de

protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

7.1 En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

7.1.1. De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet.

7.1.2. De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu.

7.1.3. De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication.

7.1.4. De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée.

7.1.5. Des problèmes d'acheminement.

7.1.6. Du fonctionnement de tout logiciel.

7.1.7. Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

7.1.8. De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant.

7.1.9. De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

7.1.10. Du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer. Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.

7.1.11 Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

7.1.12 La connexion de toute personne à la page Miss / Mister American Horse Show et leur participation au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.1.13 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «Miss / Mister American Horse Show» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.1.14 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

7.1.15 Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu concours.

7.1.16 Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est

sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

7.1.17 L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

7.1.18 L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux.

7.1.19 En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate de la participante. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours des participantes.

Article 8 : Missions :

Une fois élus, la Miss / Mister American Horse Show s'engagent à être présents le samedi lors de la remise des prix et si possible l'année suivante lors du salon, jusqu'à l'élection des nouveaux Miss / le Mister American Horse Show. Ils pourront être contactés pour des événements définis par American horse show ou leurs sponsors éventuels, auxquels elles pourront prendre part s'ils sont disponibles.

Article 9 : Dénigrement :

Toutes les candidates et tous les candidats à l'élection Miss / Mister American Horse Show et leur entourage s'engagent à respecter l'éthique et l'esprit de sportivité et de camaraderie qui s'impose et est propre au titre pour lequel elles sont en compétition. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les candidates de la compétition en cas de mauvais comportement, de dénigrement du concours.

Article 10 : Sanctions :

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, la Miss / Mister American Horse Show élus se verra destituée de son titre et devra restituer son écharpe " Miss / Mister American Horse Show".

Article 11 : Obligations :

La candidate / le candidat élus Miss / Mister American Horse Show, s'engage à se comporter en toute circonstance et en tous lieux avec grâce, élégance et dignité, à ne

pas fumer ni consommer de l'alcool (ou très modérément) lors des représentations publiques au cours desquelles elle représente American Horse Show, à n'utiliser ni son titre, ni les attributs afférents à celui-ci à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.

Article 12 : Consultation du règlement du concours :

L'ensemble de ces dispositions peut être consulté gratuitement sur la page Facebook Miss / Mister American Horse Show dans la rubrique "Articles", ou obtenu sur simple demande auprès de l'Organisateur.

Article 13 : Modifications du règlement :

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier unilatéralement, sans délai et sans obligation de motiver le présent règlement. En outre, l'Organisateur se réserve la faculté à tout moment, de plein droit et sans préavis, sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu, de le proroger, de l'écourter ou de l'annuler. En ce cas, sa responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et le participant ne pourra prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Dans ce cas, les modifications seront diffusées sur la page Facebook " Miss / Mister American Horse Show " et pourront être consultées librement. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours.

Dans ce cas, les modifications seront opposables sans délai au participant. Le présent règlement est établi sur 9 pages. Il comporte 13 rubriques.